

L'essentiel : une bonne gestion

Comment éviter de faire faillite ?

40 à 60% des nouvelles entreprises disparaissent au cours des cinq premières années. C'est beaucoup. Les conseils d'Agnès Bricard, présidente du Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises et de sa collaboratrice Elisabeth Lacroix-Philips.

Quelles sont les principales causes des disparitions de TPE?

J'en citerai trois : l'insuffisance de préparation du budget de création; l'insuffisance de moyens financiers par rapport aux besoins réels de l'entreprise et l'insuffisance de réserves financières empêchant la très petite entreprise de résister aux premiers problèmes rencontrés.

Comment faire pour limiter au maximum le nombre de ces disparitions?

Bien évidemment préparer correctement son budget de création et ne pas sous-estimer l'enveloppe financière globale nécessaire à la réalisation de son projet. Il faut aussi utiliser au maximum les aides à la création et ne pas hésiter à se connecter sur les nombreux sites Internet et notamment le site de l'APCE (Agence pour la création d'entreprises) et/ou le site de du Conseil régional Paris/Ile-de-France de l'Ordre des experts-comptables www.oec-paris.fr, du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables www.experts-comptables.fr, des chambres de commerce et d'industrie et des chambres des métiers.

Le créateur d'entreprise doit aussi prendre connaissance des pièges les plus courants à éviter tant lors de la création que tout au long du développement de l'entreprise. (voir la base documentaire du CIP : www.entrepriseprevention.com).

On prendra le temps de s'arrêter au moins une fois par an avec son expert-comptable pour faire une analyse des comptes avec une orientation « détection des difficultés, afin, si nécessaire, de réagir très rapidement et de trouver les solutions adaptées.

Peut-on toujours éviter les difficultés et quels sont les moyens de les prévoir?

Premier moyen de les prévoir: la tenue d'un tableau de bord mensuel, même succinct, avec quelques chiffres significatifs: chiffre d'affaires, marge, frais fixes, postes clients, trésorerie.....

Tout ne pouvant pas être anticipé, il n'est pas possible d'éviter toutes les difficultés. Mais celles-ci peuvent être

détectées assez tôt grâce, notamment, aux nouveaux outils créés par le OP et relatif à l'analyse critique des comptes annuels orientée sur la détection des difficultés.

Que doit faire -ou ne pas faire- une PME en difficulté?

Il doit connaître ou prendre connaissance du dispositif de prévention auquel il peut avoir recours avant de prendre des engagements financiers avec caution personnelle Il lui faut ensuite connaître le niveau de ses difficultés: préoccupant, grave ou très grave. Un outil lui est présenté sur l'espace Internet www.entrepriseprevention.com et lui propose des orientations.

Pour conforter ces dernières, il est utile de procéder à un diagnostic à 2, volets avec son expert-comptable :

- 1^{er} volet : de quels fonds peut disposer l'entreprise à court terme pour payer les dettes exigibles, afin de mesurer l'insuffisance de trésorerie ;
- 2^{ème} volet : un prévisionnel prudent d'exploitation et de trésorerie doit être établi pour apprécier les fonds qui seront nécessaires pour payer les dettes antérieures.

Si ces prévisions font apparaître des pertes, il ne sert à rien de contracter des accords de règlement avec les créanciers sans procéder aux mesures de restructuration qui s'imposent. Si elles laissent au contraire apparaître du bénéfice, trois solutions sont possibles :

- des négociations, individuelles avec les créanciers ou collectives avec les créanciers privilégiés.
- une procédure amiable sous l'égide du Président du Tribunal de commerce, en déposant une requête. La procédure est simple, confidentielle et aboutit à d'excellents résultats (70 % de réussite) ;
- une procédure collective après dépôt de la déclaration de cessation des paiements auprès du Greffe du Tribunal de commerce. La sanction est un redressement judiciaire si l'activité peut se poursuivre ou une liquidation judiciaire dans les cas les plus graves.